

Élèves nés à l'extérieur du Canada

Lors d'une première inscription, une preuve d'identité de l'enfant ET du parent devront être présentées

Preuves d'identité acceptées :

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents) avec la traduction officielle en français
- Acte de naissance avec la traduction officielle en français
- Carte ou confirmation de résidence permanente
- Certificat de jugement d'adoption
- Confirmation de jugement d'adoption